



HAL
open science

Bon flic bon genre

Gauthier Jérémie, Mathilde Darley

► **To cite this version:**

Gauthier Jérémie, Mathilde Darley. Bon flic bon genre : L'ordre des sexes dans la police. Jérémie Gauthier; Fabien Jobard. Police: Questions sensibles, PUF, pp.77-92, 2018, 978-2-13-078913-0. halshs-02407683

HAL Id: halshs-02407683

<https://shs.hal.science/halshs-02407683>

Submitted on 30 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bon flic bon genre **L'ordre des sexes dans la police**

Mathilde Darley
Jérémie Gauthier

Ce chapitre propose d'examiner le rôle, dans la culture professionnelle policière, des normes de genre, entendues comme un « système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées¹ ». Différents travaux de sciences sociales ont mis en lumière, déjà, le caractère central des normes de virilité dans les sociabilités professionnelles policières² et la hiérarchisation des affaires³. Prenant appui sur ces recherches, nous proposons ici d'analyser la « structure genrée sous-jacente⁴ » à la profession et à l'action policières à partir d'une enquête de terrain menée en binôme homme-femme au sein d'un commissariat d'une grande ville française. Ce dispositif d'enquête, relativement inédit, nous a en effet rapidement conduits à poser le constat que le genre et le sexe des sociologues n'étaient pas neutres en contexte policier, et produisaient des effets tant sur leurs relations avec les enquêtés.e.s que sur les matériaux collectés⁵. L'enquête ethnographique nous a également permis de tester l'hypothèse selon laquelle le genre, en tant que vecteur de hiérarchisation entre les sexes, est un principe organisateur des relations au sein du groupe professionnel policier, mais aussi de la sélection des populations-cibles. Nous nous attacherons donc ici à penser ensemble le genre des policiers et celui de leurs clientèles et poserons l'hypothèse qu'elles s'inscrivent dans un même continuum de représentations. Pour ce faire, nous mobiliserons les observations et les entretiens conduits entre 2013 et 2014 auprès de policières et policiers intervenants dans deux types de brigades : d'un côté, les unités spécialisées dans l'usage de la force (Compagnies de sécurisation, Brigades anti-criminalité, Brigades spécialisées de terrain) et intervenant dans les quartiers dits sensibles ; de l'autre, les brigades dédiées à la répression des déviances sexuelles (Brigade des mœurs et Brigade des mineurs). Comparer ces deux types d'unités invite d'abord à constater un usage différencié des normes et assignations de genre : alors que les unités d'anti-criminalité semblent incarner et reproduire une norme dominante qu'on peut qualifier de « masculinité virile », les brigades dédiées à la répression des violences sexuelles mettent au contraire en avant une définition du métier policier s'en distanciant. Les interactions avec leurs populations-cibles, auteurs et

¹ Laure BERENI et Mathieu TRACHMAN, *Le genre, théories et controverses*, Vie des idées-Puf, 2014.

² Geneviève PRUVOST, « Enquêter sur les policiers. Entre devoir de réserve, héroïsation et accès au monde privé », *Terrain*, 2007, n° 48, pp. 130-148 ; Valérie BOUSSARD et al., « Une féminisation sur fonds de segmentation professionnelle genrée : le cas des policières en commissariat », *Sociologies pratiques*, 2007, vol.1, n°14, p. 75-88.

³ Gwénaëlle MAINSANT, « L'Etat en action : classements et hiérarchies dans les investigations policières en matière de proxénétisme », *Sociétés contemporaines*, 2008, vol. 72, n°4, p. 37-57.

⁴ Joan ACKER, « Hierarchies, Jobs, Bodies: A Theory of Gendered Organizations », *Gender & Society*, 1990, n°4, p. 139-158.

⁵ Mathilde DARLEY et Jérémie GAUTHIER, « Une virilité interpellée ? En quête de genre en commissariat », *Genèses*, 2014, vol. 4, n°97, p. 67-86.

victimes d'agressions sexuelles, viennent toutefois complexifier l'analyse du référentiel genré mobilisé par ces unités *a priori* moins « virilistes ».

L'étude des « biais sexués⁶ » marquant la culture organisationnelle policière supposerait bien sûr également de s'intéresser aux inégalités de carrière entre hommes et femmes policiers.e.s et à la division sexuée du travail (mais aussi, par extension, aux éventuelles formes de violences sexuelles dans la profession). C'est cependant avant tout sur les stéréotypes de genre présents dans les discours policiers que nous ferons ici porter notre attention, ainsi qu'à leur pouvoir performatif dans la (re)production d'un ordre des genres plaçant la masculinité virile au sommet des hiérarchies policières.

Les unités de voie publique : un « métier d'homme »⁷

« Faut pas féminiser plus que ça, une ou deux ça suffit : c'est pratique dans certains cas, sur les filatures le mec est moins vigilant quand il a une nana derrière lui, ou on a certaines personnes qui veulent parler qu'à une femme. Mais si on arrivait à 50% de nanas, on perdrait un peu notre image. C'est un peu misogyne, j'en ai conscience, mais on n'est pas assistante sociale : quand on intervient, faut que ce soit propre, carré et que ça fasse mal quand il faut que ça fasse mal. Pour moi, faut qu'on conserve ça, les grosses bagnoles, les costauds, tout ça. La finalité reste l'interpellation, qu'on fasse du flagrant délit ou autre chose, donc faut qu'il y ait cette crainte, quelque part on est des chasseurs. » (Fonctionnaire homme, Brigade anti-criminalité).

La plupart des hommes que nous avons interrogés au sein des brigades spécialisées dans l'usage de la force se prononcent ainsi contre une féminisation de leurs unités, présentée comme mettant en péril la crédibilité de fonctionnaires dont la légitimité professionnelle est en grande partie construite sur leur capacité à exercer la force physique. L'entrée progressive des femmes dans la police à partir du milieu des années 1970⁸ n'a donc pas permis d'inverser la tendance d'un univers majoritairement masculin et où la féminisation, timide, s'est essentiellement faite par les services au sein desquels ne se pose pas la question de l'usage potentiel de la force. À l'échelle nationale, les femmes représentaient ainsi, en 2011, 27,5% des commissaires et 22,6% du corps de commandement, mais seulement 17,4% du corps d'encadrement et d'application (gardien, brigadier, brigadier-chef, major et major - responsable d'unité locale de police)⁹. Dans le commissariat où nous avons mené notre enquête, les unités dédiées à l'« anti-criminalité » (BAC, BST, CS), où le recours à la force physique est considéré à la fois comme le plus probable et comme contribuant en grande partie à définir la mission et le prestige de l'unité, sont les moins féminisées¹⁰. Ces unités se caractérisent par ailleurs par la mise en scène d'attributs et de discours présentés comme virils, voire sur la valorisation de terminologies telles que « chasser le bandit », expression récurrente faisant de la masculinité guerrière l'identité professionnelle légitime et dominante.

« On doit être costaud, on doit pas baisser le regard, on doit pas perdre le terrain. Quand on avait le monopole dans les cités, on devait être craint. Quand on venait, fallait que les mecs se chient dessus. Faut cultiver un peu cette image de cowboy, même si c'est un peu une caricature. Les costauds de la BAC, ça a un impact psychologique. Nous, on en joue, on sait qu'on joue un rôle.

⁶ Laure BERENI et al., *Introduction aux Gender Studies : Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008, p. 140.

⁷ Entretien, Fonctionnaire homme, Compagnie de sécurisation (CS), 16/11/2013.

⁸ Geneviève PRUVOST, *De la « sergote » à la femme flic : une autre histoire de l'institution policière, 1935-2005*. Paris, La Découverte, 2008.

⁹ Chiffres publiés par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/ressources/reperes-statistiques-98/?filter=47&debut=5>

¹⁰ La Compagnie de Sécurisation comptait ainsi, au moment de l'enquête, trois femmes pour 50 fonctionnaires, la Brigade Anti-Criminalité (BAC) deux femmes pour 42 fonctionnaires et la Brigade Spécialisée de Terrain (BST) trois femmes pour 30 fonctionnaires.

De l'extérieur, les gens disent "ils se la pètent, les cowboys de la BAC..." » (Fonctionnaire homme, Brigade anti-criminalité).

En conséquence, les fonctionnaires hommes se montrent plus enclins à reconnaître comme policières leurs collègues femmes optant pour une virilisation de leurs comportements - celles que l'on peut « considérer comme des bonhommes » parce qu'elles ont « des pec' » (Policier homme, Brigade anti-criminalité) - tout en préservant cependant certains attributs traditionnellement associés à la féminité.

Manu : « Parce que bon, pour faire du maintien de l'ordre, faut quand même triquer, aller au charbon, faut pas faire la princesse quoi. »

Antoine : « [...] C'est plutôt genre garçon manqué les femmes qu'on a ici. La féminité, elle est un peu mise de côté... Bon, même, des fois, on se dit : « y a des limites ! ». On a même des collègues féminines qui se payent le luxe de venir chez nous en étant lesbiennes ! »

Ses collègues approuvent. (Journal de terrain, Compagnie de Sécurisation).

Cette hiérarchisation des sexes transparaît également dans les nombreuses références aux relations conjugales des agents : souvent adressées sous la forme de traits d'humour aux fonctionnaires hommes vivant en couple, ces remarques reviennent en général à présenter la virilité masculine policière comme incompatible avec des formes d'investissement de la sphère domestique. Les conjointes sont ainsi perçues comme présentant un risque de dévirilisation du policier, qu'elles chercheraient à « tirer » vers le foyer, présenté comme un pôle féminin :

« Putain tu t'es fait avoir, tu voulais pas emménager t'as emménagé, tu voulais pas acheter l'appart t'as acheté, tu voulais pas te pacser t'es pacsé, tu veux pas de gosses - tu vas voir comme tu vas te faire avoir ! » (Journal de terrain, Brigade anti-criminalité).

Ces rappels à un ordre des genres articulé autour de la masculinité virile sont d'autant plus prégnants qu'ils s'inscrivent dans un contexte professionnel par ailleurs marqué par une hypersexualisation des sociabilités, où les blagues à caractère sexuel et/ou sexiste et la démonstration de ses propres performances (hétéro)sexuelles sont perçues comme des attributs essentiels au service de l'affichage d'une virilité policière. Les chercheur.e.s n'échappent eux-mêmes pas à cette sexualisation des positions, que la conduite de l'enquête en binôme homme-femme semble faire ressortir avec une acuité particulière. Les policier.e.s mobilisent d'autant plus fréquemment un « script sexuel » pour interpréter la situation d'enquête que la nature (sexuelle ou non) du lien entre les enquêteurs questionne : nombreuses sont les allusions visant à saisir s'ils forment un couple et/ou à tester leur disponibilité sexuelle respective. Dans le contexte de notre enquête, la sexualité agit en effet comme principe organisateur d'un *ordre hiérarchique* hétérosexuel « qui institue ce qui est normal, qui classe les acteurs sociaux, qui disqualifie et réprime les déviant.e.s¹¹ », c'est-à-dire notamment celles et ceux dont la sexualité est présentée comme « dévaluée » (homosexuel.le.s, prostitué.e.s, etc.).

Le contrôle de la prostitution par des unités de voie publique généralistes se révèle particulièrement éclairant quant à la surface de projection qu'offre la sexualité aux policiers : l'activité sexuelle des cibles du contrôle (les prostituées) semble en effet permettre à la fois la mise en scène, par les policiers, de leur propre positionnement dans l'ordre des sexes et des genres (« j'en ai fait couiner plus d'une ! »), mais aussi des formes de hiérarchisation et d'ordonnancement coproduites des sociabilités professionnelles et des publics visés par l'action policière.

¹¹ Isabelle CLAIR, « La sexualité dans la relation d'enquête. Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, 2016, n°1, vol. 57), p. 45-70.

[Préparation des équipages, avant que débute l'opération de contrôle de la prostitution] « Hé, dans le bureau du fond, ils m'ont dit que Sylviane part en congé ! »
- [Le chef de l'opération, goguenard] « Et alors, ils ont peur de la retrouver sur le trottoir ? »
- « Non, ils en voudraient deux pour la remplacer, Adriana et Svetlana de préférence ! »
(Opération de contrôle de la prostitution, brigade de roulement).

Le parallèle établi ici, sur le registre de la blague, entre les collègues femmes et les prostituées s'inscrit dans un ordre des genres hétéronormé articulé autour de la disponibilité sexuelle des femmes. Dès lors, les femmes fonctionnaires de police, avant tout appréhendées à travers l'appréciation (notamment sexuelle) que portent sur elles leurs collègues hommes, jouent ici une partition délicate dans l'incarnation de leur genre : ni « princesse », ni « pimbêche », encore moins cependant « garçon manqué » ou « lesbienne » (Journal de terrain, Compagnie de Sécurisation), celle que les agents hommes appellent la « collègue féminine » doit finalement avant tout ne pas induire de bouleversement fondamental au sein d'une institution virile.

Les rares femmes ayant intégré des unités spécialisées dans l'usage de la force mettent ainsi en œuvre des stratégies de distinction vis-à-vis de leurs collègues de même sexe, dont elles rappellent l'incompatibilité première, tant physique que « psychologique », avec les métiers d'ordre.

« Moi j'suis pas derrière à attendre que les collègues fassent le boulot, j'suis plutôt meneuse à essayer d'être là et de calmer les esprits. Faut avoir du caractère et une bonne condition physique : si on doit courir, faut être capable de courir. Moi je m'entends très bien avec les garçons, j'aime beaucoup le franc-parler des hommes, les femmes sont beaucoup plus sournoises. [...] Je pense que ce serait potentiellement plus compliqué s'il y avait plus de filles. [...] On peut pas se permettre de faire une patrouille avec deux filles et un homme, faut être raisonnable, on n'a pas les mêmes capacités physiques, et parfois même l'aplomb... »
(Fonctionnaire femme, Brigade anti-criminalité).

Les femmes cherchant à « tenir leur rôle » au sein d'unités virilistes participent ainsi à la réitération des stéréotypes sexistes, visant à ne remettre en cause ni l'identité virile du policier de terrain, ni la masculinité hétérosexuelle hégémonique¹² de l'institution justifiant, par la naturalisation de compétences féminines différenciées, la place nécessairement minorée des fonctionnaires femmes dans la lutte contre la délinquance.

Les « cibles » de l'action policière : des « machistes sexistes »¹³ ?

Dans ce contexte, les policières ont tendance à être valorisées par leurs collègues hommes dans des unités au sein desquelles la relation aux publics-cibles ne constitue pas un lieu de mise à l'épreuve de la virilité, telles que « les procédures, les mœurs, les mineurs »¹⁴, présentées comme diamétralement opposées aux unités intervenant dans les « quartiers ».

« C'est vrai que dans les quartiers, c'est pas facile pour les femmes, y a un vrai rapport de force avec les gars. »¹⁵

¹² Robert W. CONNELL et James W. MESSERSCHMIDT, « Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept », *Gender and Society*, 2005, vol. 19, n°6, p. 829-859

¹³ Journal de terrain, Compagnie de Sécurisation.

¹⁴ Idem

¹⁵ Idem

Ces discours faisant du travail policier de voie publique un « métier d'homme » s'appuient en effet en grande partie sur la mise en avant du machisme supposé des « jeunes des quartiers », prioritairement visés par l'action de lutte contre la délinquance.

Enquêtrice : « C'est comment d'intervenir dans les quartiers en tant que femme ? »

Sandra : « Faut avoir du caractère, pas se laisser marcher dessus, avoir du répondant. On est confronté à plus d'hommes que de femmes, et les hommes étrangers ont du mal à parler aux femmes. [...] Le fait d'être un homme, ça aide parfois dans ces quartiers-là. » (Fonctionnaire femme, Brigade anti-criminalité).

Autrement dit, la légitimité moindre des femmes à exercer le métier policier ne serait pas tant à chercher dans les normes, valeurs ou pratiques professionnelles de l'institution, que dans les caractéristiques naturalisées non seulement des femmes elles-mêmes, on l'a vu, mais aussi des cibles de l'action policière, « machistes sexistes » auxquels les fonctionnaires hommes offrirait « naturellement » moins de prise.

La virilisation des interactions dans cette « chasse aux bandits », et la valorisation qui en découle du rapport de force physique, conduisent de fait les agents à privilégier les cibles de sexe masculin. L'impossibilité de faire usage (ou menace) de la force physique à l'encontre des « filles » semble en effet priver les brigades dédiées à l'anti-délinquance d'une de leurs principales ressources de prestige :

« Sur les mecs, si j'avance c'est pour aller jusqu'au bout, je peux lui coller une claque s'il faut, alors qu'avec les filles si j'avance... C'est pas pour reculer derrière ! » (Fonctionnaire femme, Brigade anti-criminalité).

La préservation de l'ordre des genres au sein de l'institution policière passe alors, *de facto*, par certaines formes d'éviction de déviances perpétrées par des femmes, ignorées ou dévaluées dans leurs modes d'action (la délinquance des femmes étant par exemple souvent associée au shopping en centre-ville). Cette exclusion des jeunes femmes délinquantes du champ des cibles valorisées par l'action policière s'appuie par ailleurs également sur la mise en avant de leur non-adéquation au rôle genré et sexuel que leur assigne l'ordre hétéronormé dominant :

« Les mecs les aiment pas particulièrement non plus, ils ont pas envie de coucher avec, elles sont trop masculines... » (Fonctionnaire femme, Brigade anti-criminalité).

Policiers et « jeunes des quartiers » semblent alors se rejoindre, dans le discours de ce policier, dans une même conception des rapports sociaux de sexe évaluant les femmes à l'aune de leur capacité à susciter la convoitise sexuelle des hommes. Ce rapprochement viriliste est cependant pondéré, dans les représentations policières, par la distance « culturelle » qui séparerait policiers et « jeunes des quartiers ».

« Dans certaines cultures, la femme a pas une super place, et c'est les cultures qu'on rencontre plus dans les quartiers qu'ailleurs. » (Fonctionnaire femme, Brigade anti-criminalité).

Autrement dit, tout est fait pour distinguer la conception « traditionaliste » des rapports sociaux de sexe rencontrée dans les quartiers et présenté comme découlant de lacunes en matière d'éducation à l'égalité des sexes, et le conservatisme policier en la matière, qui résulterait quant à lui à la fois des contraintes physiques constitutives du métier policier et d'une adaptation nécessaire au « machisme » des populations-cibles, faisant de la confrontation « virile » le lieu de mise à l'épreuve de la légitimité professionnelle et naturalisant par là-même la relégation des fonctionnaires femmes.

Les brigades spécialisées dans les déviances sexuelles : un travail d'un autre genre ?

Si la sexualité apparaît comme un des principaux instruments de réaffirmation d'une masculinité hétérosexuelle hégémonique, et si les unités spécialisées dans l'usage de la force constituent un lieu de cristallisation de cet ordre hétéronormé, il est intéressant de mettre ces constats à l'épreuve d'autres unités dévouées à d'autres types de missions. À cet égard, les brigades « des mœurs » et « des mineurs », traitant respectivement des violences sexuelles sur les personnes majeures et mineures¹⁶, invitent à une mise en perspective. Dans ces unités, qui se distinguent par la quasi absence du recours à la force, l'identité masculine virile communément associée aux unités de voie publique ne constitue en effet pas le modèle dominant.

« Je suis plus intellectuel que manuel, je préfère travailler dans un bureau que faire du saute-dessus, les séances de tir j'y vais un peu à reculons, c'est pas ma tasse de thé [...] Ici, c'est une approche psychologique qu'il faut avoir avec la personne. » (Fonctionnaire homme, Brigade des mœurs).

Ces deux brigades occupent une position particulière dans la hiérarchie des métiers policiers : elles sont très souvent spontanément invoquées par les policiers d'autres brigades comme des figures-repoussoirs, des unités au sein desquelles ils ne pourraient envisager de travailler en raison de la « matière spéciale » qu'on y traite, l'intime et le sexuel, qui favoriserait « l'imprégnation » des dossiers et rendrait particulièrement difficile la coupure revendiquée entre sphère privée et sphère professionnelle. Si le sexe et l'intime sont omniprésents dans les interactions routinières entre policier.e.s des unités spécialisées dans l'usage de la force, ils y sont cantonnés au registre de l'humour, où leur mobilisation sert à asseoir la masculinité virile des agent.e.s. Au contraire, les fonctionnaires des brigades des mœurs et des mineurs revendiquent cette « matière spéciale » comme le lieu d'affirmation de compétences professionnelles particulières telles que l'écoute et l'empathie à l'égard des victimes. Or ces compétences sont précisément dévaluées dans la plupart des autres services notamment parce que, ne permettant pas de démonstration virile, elles sont renvoyées au « pôle féminin » de l'activité.

« Y a pas plus humains que les fonctionnaires de cette brigade [...] Ils savent être à l'écoute, changer d'intonation de voix... [...] C'est des boulots où le psychologique influence vachement le boulot. » (Adjoint au chef de la Brigade des mœurs).

Cet extrait d'entretien illustre, au sein de ces brigades spécialisées dans le traitement de l'« intime », les formes de mise à distance, voire de remise en cause des normes de genre guidant le travail policier de voie publique analysé précédemment : les compétences « sociales » et « psychologiques » (en particulier face aux « victimes de viol », figure paradigmatique régulièrement évoquée par les policier.e.s de toutes unités), sont en effet ici revendiquées comme des savoir-faire professionnels transcendant les rôles de genre. Par conséquent, la place occupée par les « victimes » et les « auteurs » dans l'économie du travail est sensiblement différente de celles qu'elles/ils occupent respectivement dans les brigades dites d'« anti-criminalité ». Tandis que ces dernières se focalisent sur l'« auteur », réel ou présumé, les premières définissent l'utilité de leur mission par l'aide apportée à la victime qui se traduit aussi bien par la qualité de l'écoute, de la procédure et du soutien psychologique que par l'obtention d'une sanction pénale de l'auteur. En lien avec cette centralité de la « victime » dans des unités traitant des violences sexuelles, les brigades des « mœurs » et des « mineurs » confèrent

¹⁶ La brigade des mineurs est également compétente pour les agressions sexuelles ayant visé des personnes désormais majeures mais qui étaient mineures au moment des faits.

également une importance première aux femmes dans les relations avec leurs publics – là où les services de voie publique se caractérisent au contraire par une marginalisation des femmes.

« Quand on fait des vraies affaires, on a une vraie utilité pour les victimes, ça c'est super agréable quand plusieurs mois après une affaire, y a encore des parents ou des enfants qui appellent pour dire merci, qui envoient une petite carte, ça c'est super important, d'avoir l'impression d'aider les gens à se reconstruire, c'est un vrai plaisir. » (Fonctionnaire hommes, Brigade des mœurs).

Autrement dit, l'émotionnel et l'affectif, décriés au sein des autres services, sont ici élevés au rang de compétences policières par les fonctionnaires, non seulement dans la relation aux victimes¹⁷, mais aussi dans les interactions avec les mis en cause. Celles-ci ne s'articulent alors plus autour de la confrontation virile mise en évidence dans le cas des brigades de voie publique, mais mettent bien plutôt en œuvre une forme de travail émotionnel centré sur l'empathie.

Tout se passe donc comme si la nature du travail et des clientèles des brigades des mœurs et des mineurs contribuait à redéfinir la division sexuée du travail et, plus largement, les normes de genre dominantes dans l'institution. On peut alors poser l'hypothèse que, face à des « délinquants » de sexe masculin mais dont la sexualité est appréhendée comme « déviante », l'interaction se trouve dégagée des enjeux de concurrence virile qui caractérisent notamment les rapports avec les « jeunes des quartiers » et s'en trouve « dévirilisée » et, partant, pacifiée.

Pourtant, l'observation du quotidien des services vient nuancer l'évidence de ce contraste. Ainsi, les auditions avec des mis en cause masculins dans des affaires d'infractions sexuelles attestent du fait que les policiers tentent souvent de « recadrer » les « déviants » par rapport à une norme morale ancrée dans un ordre des genres hétérosexuel.

« Tu sais quoi, quand tu vas sortir tu vas te rappeler de mon visage et tu vas me faire plaisir, quand tu vas tomber sur une jeune fille qui te chauffe, tu vas devenir un homme : faut que tu sois assez intelligent pour savoir si elle veut ou pas, ça veut pas dire qu'elle va te sucer dix minutes après. » (Audition, fonctionnaire homme, mis en cause de 14 ans pour agression sexuelle sur mineure de 17 ans, Brigade des mineurs).

« C'est comme ça, les filles : ça dit oui cinq fois, à la sixième ça dit non, faut savoir l'entendre... » (Debriefing d'une audition, Brigade des mineurs).

S'il s'agit d'inculquer aux « déviants sexuels » des valeurs plaçant le « respect des femmes » au cœur du processus d'éducation, le message sous-tendant ces rappels à l'ordre réaffirment un rapport différencié des hommes et des femmes à la sexualité, où le goût de la séduction mais aussi l'inconstance qui caractériseraient les femmes rendraient difficile le contrôle par leurs hommes de leurs désirs sexuels.

* * *

L'enquête ethnographique réalisée en binôme homme-femme souligne avec force la prégnance des normes de genre dans les hiérarchies professionnelles, c'est-à-dire à la fois dans les relations de subordination au sein de l'institution, dans l'ordonnancement des compétences professionnelles et enfin comme principes de classement des populations-cibles. Malgré un processus historique de féminisation de l'institution, les prescriptions et interdits genrés demeurent puissants : « genre mineur », les femmes évoluent dans une institution dont le genre

¹⁷ Une recherche récente montre toutefois que l'empathie policière peut varier selon le statut des victimes : Océane PÉRONA, « La difficile mise en œuvre d'une politique du genre par l'institution policière : le cas des viols conjugaux », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], 2017, Vol. 14.

dominant reste celui de la masculinité virile. Comme le montrent les exemples des brigades spécialisées dans l'anticriminalité et dans les déviations sexuelles, cette norme genrée peut toutefois connaître des inflexions au sein même de l'institution.

Que différents référentiels genrés puissent coexister au sein de l'institution, entre différents types de métiers policiers, invite a priori à conclure, dans le sillage des travaux sur les idéologies policières, que les fonctions policières occupées remodelent les opinions¹⁸. Concernant les normes de genre, ce ne serait donc pas tant la socialisation primaire des policiers que leur socialisation professionnelle qui apparaîtrait déterminante, les policiers adoptant, ici comme ailleurs, le référentiel ou l'idéologie leur permettant de donner un sens à leur mission.

En France, l'engagement relativement récent des sciences sociales dans l'analyse des dimensions genrées de l'action policière pose ainsi les premiers jalons de recherches futures appelées à questionner davantage les effets performatifs des assignations de genre, tout en les articulant avec d'autres formes de hiérarchisations – notamment sexuelles¹⁹, sociales et ethnoraciales²⁰ – modelant tant le traitement des publics que les sociabilités professionnelles au sein de l'institution policière.

¹⁸ Philippe COULANGEON, Geneviève PRUVOST et Ionela ROHARIK, Les idéologies professionnelles. Une analyse en classes latentes des opinions policières sur le rôle de la police, *Revue française de sociologie*, 2002, vol. 2, n° 53, p. 493-527.

¹⁹ Concernant l'émergence d'une cause LGBT dans la police, voir le projet de recherche « HomoCop » actuellement conduit par Jérémie Gauthier et Régis Schlagdenhauffen.

²⁰ Sur l'articulation entre assignations sexuelles, genrées et racialisées, voir le projet de recherche ProsCrim (ANR-13-FRAL-0014-01, coordonné par Mathilde Darley) interrogeant le traitement policier et pénal de la prostitution impliquant des étrangers.e.s.

Biblio

Bereni Laure, « Genre : état des lieux », Vie des Idées, 5/10/2011.